

Annexe 1 du règlement de prévoyance

Édition 01.2024

Taux de conversion

Taux de conversion de PensUnit pour calculer les rentes de vieillesse :

Âge de la retraite	Taux de conversion
58	2.84 %
59	2.93 %
60	3.01 %
61	3.10 %
62	3.19 %
63	3.29 %
64	3.40 %
65	3.50 %
66	3.62 %
67	3.74 %
68	3.87 %
69	4.01 %
70	4.16 %

La rente de vieillesse est déterminée à partir des taux de conversion ci-dessus au début du versement de la rente et de l'avoir de vieillesse disponible. Les valeurs intermédiaires sont interpolées.

La version allemande fait foi.

Lucerne, le 6 décembre 2023

Le conseil de fondation de la
Fondation collective PensUnit